

SRI LANKA

Un climat de peur dans l'Est

Index AI : ASA 37/005/2006

ÉFAI

Vendredi 3 février 2006

SYNTHÈSE DESTINÉE AUX MÉDIAS

Amnesty International se réjouit de ce que, selon une annonce récente, des représentants du gouvernement sri-lankais et des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) sont convenus de se rencontrer en Suisse en février pour revoir l'application du cessez-le-feu. L'organisation demande instamment que la question du contrôle du respect des droits humains soit abordée pendant ces négociations.

Amnesty International a rendu public ce vendredi 3 février 2006 un rapport dans lequel elle fait état des résultats d'une mission de recherche effectuée en août 2005 pour enquêter sur les informations faisant état d'un accroissement des homicides à caractère politique dans l'est du pays. Intitulé [Sri Lanka: A climate of fear in the East](#) (index AI : ASA 37/001/2006), le rapport décrit les atteintes aux droits humains – homicides à caractère politique ; torture ; enlèvements ; recrutement d'enfants soldats ; harcèlement ; malversations – à l'origine du climat de crainte croissant dans l'est du pays, tout en soulignant, en conclusion, à quel point il est urgent de mettre en place un dispositif de surveillance des droits humains dans cette région.

À la suite de cette mission, la secrétaire générale d'Amnesty International Irene Khan s'est rendue au Sri Lanka en décembre 2005, peu après l'élection présidentielle du 17 novembre. Elle a rencontré la nouvelle présidente du Sri Lanka Mahinda Rajapakse et d'autres membres du gouvernement, avec lesquels elle a abordé plusieurs sujets de préoccupation dont les homicides à caractère politique, le recrutement d'enfants soldats, l'impunité pour les violences commises par le passé, les faiblesses de la justice ainsi que la réactivation éventuelle de la peine de mort.

Lors de discussions avec la présidente et le ministre des Affaires étrangères Mangala Samaraweera, Amnesty International a exprimé sa préoccupation face à l'augmentation des homicides à caractère politique dans l'Est, qui au moment des

entretiens touchaient également le Nord, et elle a recommandé la mise en place d'un mécanisme de surveillance indépendant pour enquêter sur les atteintes aux droits humains. Cette suggestion, qui a été bien accueillie, s'appuie sur le fait que la question de l'impunité pour les atteintes aux droits humains ne relève pas du mandat de la Mission de surveillance au Sri Lanka et des autres instances en place. La présidente et le ministre se sont dits favorables au réexamen de l'application du cessez-le-feu et à de nouvelles négociations de paix.

La secrétaire générale d'Amnesty International s'est rendue à Kilinochchi pour rencontrer M. Thamilselvan, dirigeant de l'aile politique des LTTE, ainsi que d'autres représentants des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul. Elle leur a fait part de la préoccupation d'Amnesty International face à l'augmentation des homicides à caractère politique, et elle a mis l'accent sur l'obligation qu'ont les LTTE de respecter le droit international humanitaire et relatif aux droits humains. Elle a également souligné auprès de M. Thamilselvan l'importance de la mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance. M. Thamilselvan a déclaré que les LTTE étaient prêts à prendre en compte une telle option si les autres parties prenant part aux discussions étaient d'accord avec cette manière de procéder.

Amnesty International a insisté sur le fait que l'enrôlement d'enfants constituait un crime de guerre et elle a exhorté les LTTE à ne pas recruter d'enfants, à libérer ceux entre leurs mains et à s'opposer haut et fort à cette pratique. M. Thamilselvan a nié l'existence d'un tel recrutement et invité Amnesty International à se rendre dans les zones sous le contrôle des LTTE pour enquêter sur les allégations d'enrôlement de mineurs et sur les autres sujets de préoccupation dans le domaine des droits humains. Amnesty International a déjà effectué par le passé des missions de recherche dans les zones contrôlées par les LTTE et elle envisage de mener à nouveau une mission de ce type.

Amnesty International a également rencontré des particuliers et des organisations au Sri Lanka, parmi lesquels l'ambassadeur norvégien Hans Brattskar, le chef de la Mission de surveillance au Sri Lanka, Hagrub Haukland, et des représentants des Nations unies. La secrétaire générale a rencontré des groupes

de défense des droits humains et d'autres membres de la société civile qui lui ont expliqué que le climat de peur gênait leurs activités, les gens craignant de parler. Ils lui ont décrit une situation dans laquelle aucune justice n'est rendue aux victimes et à leurs proches, et ont fait état de tensions interethniques croissantes, particulièrement dans l'est du pays.

En décembre 2005 et janvier 2006, le nombre d'homicides a considérablement augmenté dans le nord et l'est du pays où, selon la Mission de surveillance au Sri Lanka, 120 personnes sont mortes en moins de deux mois. Les gens ont fui leur domicile pour aller se réfugier dans des zones plus sûres au Sri Lanka et en Inde, et des nouveaux cas d'enrôlement d'enfants comme soldats et de «disparitions», ainsi qu'une augmentation des enlèvements, ont été signalés. Une meilleure protection des droits humains et l'ouverture rapide d'enquêtes détaillées sur les violations n'en deviennent que plus nécessaires.

Le rapport sur les homicides à caractère politique et les autres atteintes aux droits humains dans l'est du pays se trouve sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engasa370012006>. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>